



## **CNPN CCNT 66 24 janvier 2019**

**POLITIQUE SALARIALE: L'URGENCE** 

## L'urgence salariale n'est plus à démontrer.

Dans la CCNT 66, cela fait 10 ans que les salaires sont bloqués. En effet, ce ne sont pas les misérables revalorisations de la valeur du point (+ 3 centimes en 10 ans) ou de la prime de sujétion spéciale (qui vient de passer de 8.21 à 8.48 % pour les non cadres, ce qui correspond à une ridicule augmentation de 4 euros bruts mensuels) de ces dernières années qui contrediront notre propos. Que dire du niveau des entrées de grilles de classification dans la CCNT 66 et du blocage de leur progression ?! Alors que l'avenant 341 avait supprimé les indices infra-smic depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, il n'aura fallu que 12 mois pour que le SMIC soit à nouveau plus favorable que les premiers salaires dans la CCNT 66 !

CGT, FO et SUD n'étaient pas signataires et avaient dénoncé l'insuffisance de ces mesures.

De plus, les menaces qui pèsent sur nos assurances collectives (assurance maladie, assurance chômage...) viennent impacter à la fois nos salaires différés, à la fois nos droits.

Il est inacceptable aujourd'hui par exemple, que les cadeaux faits au patronat par le gouvernement par le biais du CICE et du CITS, transformés depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019 en allègement de cotisations sociales, ne reviennent pas aux salariés.

Aujourd'hui, encore plus qu'hier, la situation sociale et salariale en France est tellement dramatique que même le Président de la République, pourtant connu pour ses contre-réformes anti-sociales, a été obligé de le reconnaître.

Lors de son allocution du 10 décembre 2018 en réponse à la colère légitime qui s'exprime dans tout le pays, il a engagé les entreprises à verser une prime pouvant aller jusqu'à 1000 Euros par salarié.

Les organisations syndicales ne sont pas dupes, il s'agit surtout de communication et non pas de prendre en compte réellement la situation économique et sociale des salariés.

Alors qu'il n'y a aucune loi qui oblige les employeurs à le faire, <u>la situation</u>, elle, l'impose de plus en plus.

## Nous demandons donc à NEXEM de prendre ses responsabilités.

Lors de la CNPN du 24 janvier 2019, NEXEM doit apporter une réponse concrète. Nous demandons que la politique salariale soit traitée prioritairement. Nos revendications sont les suivantes :

- L'augmentation de la valeur du point à hauteur d'au moins 4 Euros
- L'amélioration de toutes les grilles de classification en fonction de l'ancienneté
- L'augmentation de l'indemnité d'entretien et de la rémunération des assistants familiaux
- L'augmentation d'au moins 50 points d'indice des coefficients d'internat
- Un 13ème mois pour tous